

statutaire ou de règlement, afin de mettre à exécution cette nouvelle façon de voir et cette attitude différente.

**L'hon. M. Fulton:** Monsieur le président, c'est l'un de ces domaines à l'égard desquels, je l'avoue franchement, je ne peux faire rapport d'autant de progrès que je voudrais et, j'en suis sûr, que le comité aimerait à entendre. Je reconnais que chaque fois que mes crédits ont été présentés depuis que j'ai assumé la responsabilité de ce ministère, j'ai décrit de façon générale certaines des idées auxquelles j'espérais pouvoir donner suite relativement au traitement des toxicomanes, qui ont enfreint le code criminel.

Je dois dire que je me rendais compte qu'il s'agissait d'un gros problème. Mais je constate maintenant que c'est un problème encore plus important que je le croyais au moment où j'ai fait cette première déclaration. En disant cela, je ne veux pas dire le moins du monde que nous sommes découragés ou que nous sommes d'avis qu'il n'y a rien à faire car, au contraire, je crois qu'il est possible de faire quelque chose à ce propos. J'essaie tout simplement d'avouer que les problèmes à résoudre, à vrai dire les différences d'opinion à concilier, les réflexions et recherches à faire, sont très considérables.

Je puis cependant dire, peut-être en guise d'encouragement, que la question du traitement des narcomanes condamnés en vertu du code criminel est une question qui a été assignée spécialement au comité des plans de réforme. C'est une question que ce comité étudie et discute avec les autorités pénales et ceux qui sont responsables des mesures de réforme dans d'autres pays visités à cette fin. Le comité m'a recommandé, en effet, que nous cessions pour ainsi dire de penser à cela, que nous ne prenions définitivement aucune mesure avant qu'il ait complété ses études et qu'il ait eu le temps de formuler une recommandation précise, sur la façon de mettre au point ce que l'on pourrait appeler la philosophie du traitement des narcomanes, et sur la façon dont les aspects physiques du programme destiné à leur traitement et à leur réadaptation puissent cadrer avec les autres parties du nouveau programme pénal pour lequel il est responsable de faire des recommandations.

Je suis impatient de procéder aussi rapidement que possible à cet égard, mais je dois dire que j'ai été impressionné par le raisonnement et le sens des propositions du comité des plans de réforme. Par conséquent, je ne crois pas être en mesure de rapporter tout autre progrès tant que je n'aurai pas reçu le rapport de ce comité et que je n'aurai pas eu le temps de l'étudier de concert avec la Gendarmerie royale et le ministère de la Santé

et du Bien-être social, qui, tous deux, ont des opinions et des responsabilités dans le domaine de la narcomanie.

**M. Howard:** J'apprécie les commentaires du ministre. Je sais, d'après ce qu'il a dit précédemment à ce propos, que c'est la façon la plus correcte et la plus appropriée d'envisager la chose pour l'instant, et que cela vaut beaucoup mieux que d'adopter des demi-mesures et puis d'avoir à reculer après s'être orienté incorrectement ou dans une mauvaise direction. Il est consolant de savoir que le ministre dit encore, et je suis sûr qu'il continuera de dire cela à cause de sa connaissance qu'il a des faits, que tout traitement positif offre une solution et qu'il ne s'agit pas d'abandonner la partie même si le problème paraît insurmontable. La tâche paraît extrêmement difficile en ce moment, mais nous ne devons pas dire qu'elle est irréalisable, qu'il n'y a pas de solution. Dire cela, ce serait s'avouer vaincu d'avance. A ce propos, je me demande si le ministre pourrait nous donner une idée de la date où il prévoit que le comité de préparation des mesures correctionnelles aura terminé ses études et complété ses rapports; peut-être pas son rapport complet, mais du moins en ce qui regarde le traitement des narcomanes.

**L'hon. M. Fulton:** Le comité doit présenter son rapport complet et définitif à la fin de cette année. Je m'attends à recevoir des rapports intérimaires à la fin de ce mois-ci, car le comité aura terminé ses voyages et ses études à l'étranger. Il pourra s'attaquer à la préparation des rapports. Je m'attends à recevoir des rapports intérimaires, et le rapport complet et définitif devrait m'être remis vers la fin de l'année. On ne m'a pas parlé de reporter la date à plus tard.

**M. Howard:** J'aimerais parler d'un autre problème qui a trait aux narcotiques. Il s'agit de questions particulières. Le ministre se souvient sans doute qu'il y a quelque temps, soit au début de mars ou à la fin d'avril,—je ne suis pas sûr de la date,—je lui ai posé une question au sujet d'un article de journal, inspiré d'une cause inscrite devant un tribunal de Vancouver, qui déclarait qu'un certain M. Jack Webster, du poste de radio CKNW, avait pu s'acheter un nécessaire comprenant une seringue hypodermique, spécialement préparée à l'intention des narcomanes; ce n'était pas une seringue hypodermique complète, mais tout juste ce qu'il faut à un narcomane: un "do-it-yourself kit" pour employer l'expression populaire. En réponse à ma question, le ministre a dit qu'il ferait étudier la question, en vue d'aviser aux mesures à prendre pour empêcher les pharmaciens ou les pharmacies de vendre ce genre d'articles, évidemment destinés aux seuls narcomanes et que n'achèteraient pas les personnes qui doivent